

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – ACTIONS DE FORMATION

Ruthy Harros Coaching – Organisme de formation professionnelle continue.

SIRET : 798 344 073 00035

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11941195794 auprès du préfet de région d'Île-de-France.

Certificat Qualiopi : 23FOR01731.1 – délivré au titre des actions de formation.

Adresse : 29 rue de Paris, 94220 Charenton-le-Pont.

Contact : 06 17 36 73 77 – ruthy.harros@yahoo.fr

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Ruthy Harros Coaching (ci-après "l'Organisme de Formation") fournit à ses clients professionnels ou particuliers des actions de formation professionnelle continue. Toute commande de formation implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV, à l'exclusion de toute autre.

Article 1 – Nature des actions de formation

Ruthy Harros Coaching propose des formations non certifiantes relevant de la formation professionnelle continue, notamment dans les domaines du développement personnel, de la posture professionnelle, de la communication et du management.

Les formations peuvent être inter-entreprises, intra-entreprises ou individuelles, en présentiel ou à distance.

Article 2 – Modalités d'inscription

L'inscription à une formation se fait par email ou par acceptation d'un devis ou d'une convention. La validation écrite d'une proposition commerciale signée vaut accord définitif et emporte acceptation sans réserve des présentes CGV.

Pour les formations inter, un nombre minimum et maximum de participants peut être fixé. Les inscriptions sont enregistrées dans la limite des places disponibles.

« Lors de la demande d'inscription, le participant est invité à signaler tout besoin d'aménagement spécifique lié à une situation de handicap, afin d'envisager les adaptations nécessaires. »

Ruthy Harros Coaching

Sis : 29, Rue de Paris – 94220 Charenton Le Pont ✉ Mail : ruthy.harros@yahoo.fr

« Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11941195794 auprès du préfet de région d'Île-de-France »

Numéros SIRET : 798 344 073 00035 Certificat Qualiopi : 23FOR01731.1

MAJ Oct 2026

Article 3 – Prix et modalités de paiement

Les prix des actions de formation sont indiqués en euros nets de taxe, la TVA étant non applicable conformément à l'article 293 B du Code général des impôts, sous réserve du régime fiscal applicable à l'organisme.

Les tarifs, les modalités de financement et l'échéancier de paiement sont précisés dans le devis, la convention ou le contrat de formation professionnelle.

3.1 – Formations financées par une entreprise ou un organisme tiers

Pour les formations financées par une entreprise, les modalités de règlement sont définies dans le devis ou la convention de formation.

Les factures sont payables aux échéances convenues, par virement bancaire ou par chèque.

En cas de retard de paiement d'un client professionnel, des pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur sont applicables, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement, conformément aux dispositions légales applicables.

En cas de financement par un opérateur de compétences (OPCO) ou un autre organisme financeur, les modalités de prise en charge et de facturation sont précisées dans la convention ou les documents contractuels correspondants.

3.2 – Formations financées personnellement par un particulier

Lorsqu'une personne physique entreprend une formation à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle est conclu conformément aux articles L.6353-3 et suivants du Code du travail.

Aucune somme ne peut être exigée avant l'expiration du délai légal de rétractation prévu à l'article L.6353-5 du Code du travail.

À l'expiration de ce délai, le premier versement ne peut excéder 30 % du prix total de la formation.

Le solde fait l'objet de paiements échelonnés au fur et à mesure du déroulement de la formation, selon les modalités prévues au contrat.

Les conditions financières applicables en cas d'interruption ou d'abandon sont définies dans le contrat de formation, dans le respect des dispositions légales.

3.3 – Dispositions communes

Les modalités de règlement sont communiquées au client avant tout engagement contractuel.

Les conditions d'annulation, de report et d'interruption de la formation sont précisées à l'article 5 des présentes CGV, sous réserve des dispositions légales impératives applicables.

Article 4 – Droit de rétractation et démarrage anticipé

Conformément à l'article L.6353-5 du Code du travail, le participant qui finance personnellement sa formation dispose d'un délai de rétractation de 10 jours à compter de la signature du contrat de formation professionnelle.

Lorsque le contrat est conclu à distance ou hors établissement et relève des dispositions protectrices du Code de la consommation, le participant consommateur bénéficie d'un délai de rétractation de 14 jours calendaires à compter de la conclusion du contrat, conformément aux articles L.221-18 et suivants du Code de la consommation.

Aucun paiement ne peut être exigé avant l'expiration du délai de rétractation applicable, conformément aux dispositions légales.

Démarrage anticipé de la formation

Ruthy Harros Coaching

Sis : 29, Rue de Paris – 94220 Charenton Le Pont ☞ Mail : ruthy.harros@yahoo.fr

« Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11941195794 auprès du préfet de région d'Ile-de-France »

Numéros SIRET : 798 344 073 00035 Certificat Qualiopi : 23FOR01731.1

Si le bénéficiaire souhaite que la formation débute avant l'expiration du délai de rétractation de 14 jours, il peut en faire la demande expresse, conformément à l'article L.221-25 du Code de la consommation.

Cette demande doit comporter la mention suivante :

« Je demande expressément que la prestation commence avant l'expiration du délai légal de rétractation de 14 jours. Je reconnais qu'en cas de rétractation après le commencement de la prestation, les prestations effectivement réalisées pourront donner lieu à un paiement proportionnel, conformément aux dispositions légales applicables. Je reconnais également que je perdrai mon droit de rétractation lorsque la prestation aura été entièrement exécutée, dans les conditions prévues par la loi. »

Cette demande est conservée par Ruthy Harros Coaching à des fins de traçabilité et de conformité réglementaire.

Pour les contrats de formation professionnelle financés personnellement par le stagiaire, les règles impératives du Code du travail relatives à la rétractation et aux paiements demeurent applicables.

Article 5 – Conditions d’annulation, de report et de remplacement

Toute annulation par le client doit être communiquée par écrit.

- Si l’annulation intervient plus de 10 jours ouvrés avant le début de la formation : aucun frais.
- Si elle intervient moins de 10 jours ouvrés avant le début : 50 % du montant de la formation est facturé, sous réserve des dispositions légales impératives applicables, notamment en matière de rétractation et de protection des consommateurs.
- En cas d’absence ou d’abandon en cours de session, la formation est due en totalité, sauf dispositions légales impératives contraires ou cas de force majeure dûment reconnu.

Conformément à l’article L.6353-7 du Code du travail, lorsqu’un stagiaire finançant personnellement sa formation est empêché de la suivre en raison d’un cas de force majeure dûment reconnu, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées, proportionnellement à leur valeur prévue au contrat.

Le remplacement d’un participant est possible jusqu’à la veille de la formation, sans frais, sous réserve du respect des prérequis éventuels et de l’accord du financeur lorsque celui-ci est nécessaire.

Ruthy Harros Coaching se réserve le droit d’annuler une session en cas de force majeure ou d’effectif insuffisant, sans indemnité autre que le remboursement des sommes éventuellement perçues au titre des prestations non réalisées, sous réserve des dispositions légales impératives applicables.

.

Article 6 – Règlement intérieur

Le règlement intérieur de Ruthy Harros Coaching, applicable à l’ensemble des stagiaires, est disponible et consultable en ligne sur le site internet de l’organisme.

Il est porté à la connaissance des participants avant toute inscription définitive.

Toute inscription à une formation vaut acceptation sans réserve de ce règlement.

Article 7 – Responsabilité et propriété intellectuelle

Les supports remis ou mis à disposition pendant la formation sont protégés par le Code de la propriété intellectuelle.

Ruthy Harros Coaching

Sis : 29, Rue de Paris – 94220 Charenton Le Pont ✉ Mail : ruthy.harros@yahoo.fr

« Déclaration d’activité enregistrée sous le numéro 11941195794 auprès du préfet de région d’Ile-de-France »

Numéros SIRET : 798 344 073 00035 Certificat Qualiopi : 23FOR01731.1

Ils ne peuvent être reproduits, diffusés ou utilisés à d'autres fins que personnelles sans l'autorisation écrite de Ruthy Harros Coaching.

La responsabilité de Ruthy Harros Coaching peut être engagée dans les conditions prévues par la législation applicable, en cas de manquement à ses obligations contractuelles ou légales.

Article 8 – Réclamations et médiation

Toute réclamation ou incident peut être signalé à tout moment :

– Par email à : ruthy.harros@yahoo.fr

– Par téléphone au 06 17 36 73 77

– Ou par courrier à : 29 rue de Paris, 94220 Charenton-le-Pont.

Un accusé de réception est adressé sous 10 jours ouvrés et une réponse est apportée sous 30 jours maximum.

En cas de différend non résolu à l'amiable, le consommateur dispose du droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation, conformément à l'article L.612-1 du Code de la consommation.

Ruthy Harros Coaching a engagé les démarches nécessaires à la désignation d'un médiateur de la consommation référencé auprès de la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation (CECMC).

Les coordonnées du médiateur seront communiquées aux consommateurs et intégrées aux présentes Conditions générales de vente dès la finalisation de cette démarche.

Article 9 – Données personnelles Mentions RGPD et archivage

Les informations recueillies sont utilisées pour évaluer la qualité et l'impact de la formation.

Elles sont traitées par Ruthy Harros Coaching dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue et conservées pendant 5 ans, conformément aux exigences de traçabilité du référentiel Qualiopi.

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification ou de suppression en écrivant à : ruthy.harros@yahoo.fr.

Consentement à l'utilisation des réponses

☒ J'atteste de l'exactitude des informations communiquées et j'autorise leur utilisation dans le strict respect de la confidentialité, uniquement dans le cadre de la démarche qualité et d'amélioration continue de Ruthy Harros Coaching, conformément au référentiel Qualiopi.

En cas de refus ou pour toute demande relative à vos données (accès, rectification, suppression), vous pouvez écrire à : ruthy.harros@yahoo.fr.

Aucune donnée ne sera transmise à des tiers extérieurs sans votre accord écrit.

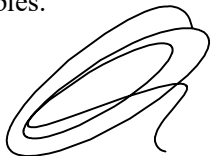
Article 10 – Dispositions générales

Les présentes CGV sont régies par le droit français.

Tout litige relatif à leur interprétation ou à leur exécution relève des juridictions compétentes conformément aux dispositions légales applicables.

Les CGV peuvent être mises à jour à tout moment. La version applicable est celle portée à la connaissance du client et acceptée lors de la conclusion du contrat, sous réserve des dispositions légales applicables.

La Direction



Ruthy Harros Coaching

Sis : 29, Rue de Paris – 94220 Charenton Le Pont ✉ Mail : ruthy.harros@yahoo.fr

« Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11941195794 auprès du préfet de région d'Ile-de-France »

Numéros SIRET : 798 344 073 00035 Certificat Qualiopi : 23FOR01731.1